



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitants

Question écrite n° 21250

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation des exploitations forestières et des scieries. Le secteur rencontre aujourd'hui de grandes difficultés, tant à cause de la concurrence des bois originaires des pays de l'Est, qu'à cause des prix des sciages de feuillus qui se négocient entre 20 et 30 % en dessous du seuil de rentabilité. Par conséquent, il lui demande des précisions sur les mesures qu'il envisage de prendre afin de maintenir les outils indispensables à la bonne gestion de nos massifs forestiers.

Texte de la réponse

Les tempêtes de décembre 1999 ont abattu 140 millions de mètres cubes de bois en deux jours, soit l'équivalent de trois récoltes annuelles. La mobilisation de tous les partenaires de la filière forêt-bois, avec l'aide de l'État et des collectivités territoriales, a permis d'exploiter et de valoriser une grande partie de cette ressource, avant qu'elle ne se dégrade. Toutefois, cet afflux exceptionnel a fortement perturbé le secteur de l'exploitation forestière et de la première transformation du bois. Les entreprises, notamment les scieries spécialisées en bois feuillus, sont confrontées aux charges liées à l'importance des stocks constitués après les tempêtes, alors que la conjoncture économique actuelle entraîne une faiblesse particulière du marché des bois. Ces entreprises fragilisées bénéficient des dispositifs existants au niveau local pour les entreprises en difficulté, notamment les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODER). Par ailleurs, afin d'accompagner la modernisation des entreprises et de permettre, par une meilleure « offre produit », de répondre plus efficacement à la concurrence internationale, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales soutient l'effort de développement des scieries en les aidant à investir dans des outils industriels compétitifs. De même, le ministère s'est associé à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour le lancement d'un appel à projets visant à augmenter les volumes de sciages séchés, en utilisant l'énergie bois. Enfin, certains conseils régionaux, dans le cadre de leurs compétences en matière économique, étudient la mise en place de mesures de soutien, dans le respect des règles communautaires d'encadrement des aides aux PME-PMI. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales reste très attentif à l'évolution de la situation de ce secteur de l'exploitation forestière et du sciage, qui est essentiel pour la valorisation de notre ressource forestière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21250

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5057

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2239